



# COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL ALIMENTATION

## DECLARATION LIMINAIRE

Paris, le 19 janvier 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

L'année 2022 voit la crise sanitaire s'imposer de nouveau, qui épuise la communauté de travail au-delà des problèmes déjà constatés au niveau des services, et notamment des abattoirs où la situation ne cesse de dégénérer et s'aggraver, amenant à un ras-le-bol général.

Les conditions de travail en abattoir sont de plus en plus difficiles :

- sur chaîne dans un milieu humide, clos, bruyant (nécessitant parfois de se rapprocher pour échanger) ;
- dans les bureaux administratifs avec un ordinateur pour souvent plusieurs agents, un seul et unique téléphone et l'impossibilité la plupart du temps d'aérer les bureaux ;
- la pénibilité du travail augmentée lors de remplacement, due aux gestes répétitifs ;
- l'augmentation des charges administratives, des procédures liées à la RH et la difficulté à avoir des interlocuteurs du siège ou du SGC connaissant les fonctionnements et des interlocuteurs du MAA ;
- la perte de cœur de métier qui est l'inspection produit avec le sentiment de contrôler l'opérateur et non l'animal.

Certes, les agents d'abattoirs bénéficient d'une réduction horaire, mais la pénibilité n'est pas reconnue au niveau de la retraite.

De même, il existe nombre de problèmes au niveau des recrutements et remplacements. Le recours à l'intérim ne peut être une solution pérenne même s'il peut dépanner lors de problèmes ponctuels comme la maladie ou un laps de temps entre départ et affectation d'un poste.

Le recrutement en intérim peut être source d'inégalité de traitement entre agents. Le tarif horaire est supérieur aux grilles de rémunération des vacataires du MAA. De ce fait, certains agents préfèrent rester en intérim pour être plus libres et gagner plus. Quant aux agents du MAA, ils devront faire preuve d'adaptabilité et d'efforts divers pour espérer une reconduction de contrat.

Au vu de cette énumération, l'UNSA demande la simplification de la procédure de renouvellement des contrats pour les agents donnant entièrement satisfaction.

Elle demande également un vrai référent de proximité pour suivre et fluidifier les procédures administratives. Il semblerait que 20 % des DDI n'aient pas de référent.



Il est important de redonner un sens au travail en abattoir, de valoriser la protection et la salubrité des viandes et de ne pas cantonner les agents à la réalisation d'objectifs déconnectés de la réalité.

Il faut remotiver les agents d'abattoirs bien souvent oubliés lors des avancements. Pourquoi ne pas réitérer une forme de prime « COVID » pour les agents obligés de travailler en présentiel dans un environnement avec des risques majorés.

Nous réitérons également dans cette instance les demandes portées lors du dernier CT SD concernant le BREXIT. Tout d'abord dans les services PCF, SIVEP et MIN où l'attractivité fait défaut et où le turn-over impacte les équipes en place, un travail sur le recrutement doit être réalisé. Ensuite sur les services export en SRAL et DDPP dont la charge de travail à augmenter du fait du BREXIT et du passage à TRACES NT et pour lesquels une nouvelle évolution devrait survenir cette année. Certains services sont sous l'eau, quels moyens complémentaires prévoit le ministère pour ces services ?

Enfin, le sujet de l'IAHP préoccupe un certain nombre d'agents notamment dans le Sud-Ouest et le Nord de la France. En plus de la crise sanitaire Covid, ils doivent faire face à une crise d'influenza aviaire qui touche les élevages et met à mal les équipes déjà sollicitées depuis plusieurs mois. L'UNSA demande une attention particulière pour ces équipes qui ont vu leur charge de travail décupler avec cette nouvelle crise.

La santé animale couvre aussi d'autres sujets d'importance : la peste porcine aux portes de nos frontières, la résurgence de cas de tuberculose (notamment en abattoir). Ne sommes-nous pas en train d'être noyés dans les réformes successives au détriment de nos cœurs de métiers ? Rappelons que les services d'inspection (abattoirs, santé animale, hygiène alimentaire) sont des sentinelles ; si elles sont affaiblies, nous risquons de le payer très cher en cas de crise.

Quelle protection pour nos agents, quels moyens pourrions-nous mobiliser avec des effectifs qui ne forcissent pas alors que les crises sont de plus en plus nombreuses et récurrentes ?

Je vous remercie.